

No

**“QUE
FERAI-JE
DE JÉSUS ?”**

DAVID ROPER

Lecture N° 37

VII. DERNIÈRE SEMAINE DU MINISTÈRE DE JÉSUS (suite)

H. Vendredi, jour de la mort de Jésus (suite)

5. Pierre renie Jésus à trois reprises (Mt 26.58, 69-75 ; Mc 14.54, 66-72 ; Lc 22.54-62 ; Jn 18.15-18, 25-27)
6. Le procès juif, troisième étape : Jésus formellement condamné par le sanhédrin (Mt 27.1-2 ; Mc 15.1 ; Lc 22.66-23.1 ; Jn 18.28)
7. Le procès romain
 - a. Première étape : Pilate (Jésus trouvé innocent) (Mt 27.11-14 ; Mc 15.2-5 ; Lc 23.1-7 ; Jn 18.28-38)

INTRODUCTION

Dans cette leçon¹, nous continuons notre étude des procès de Jésus. Pendant son examen par Pilate, le gouverneur demanda à la foule : “Que ferai-je donc de Jésus, appelé le Christ ?” (Mt 27.22). Cette question reste aussi actuelle qu’au moment où elle fut formulée. Tous ceux qui apprennent l’histoire de Jésus se trouvent obligés d’y répondre.

Nous avons déjà vu comment certaines personnes y répondirent. Judas, par exemple, dit, en somme : “Je vais le vendre !” Il existe des gens à notre époque qui font la même chose, qui “vendent” le Seigneur² dans des buts égoïstes, tels que la popularité, les plaisirs, les richesses. Il y en a qui l’ont vendu pour bien moins que trente pièces d’argent !

Voyons à présent comment d’autres personnes ont répondu à la question et ce, dans le but de nous mettre tous au défi d’y répondre. Qu’avons-nous fait de notre Seigneur ?

PIERRE LE RENIE

**(MT 26.56-58, 69-75 ; MC 14.54, 66-72 ;
LC 22.54-62 ; JN 18.15-18, 25-27)**

Dans la leçon précédente, nous avons examiné les prières de Jésus dans le jardin de Gethsémané, son arrestation, et les premières étapes du procès

juif. À présent, retournons au jardin.

Au moment où Jésus fut arrêté, “tous les disciples l’abandonnèrent et prirent la fuite” (Mt 26.56). Pourtant, Pierre et Jean³ suivirent à distance⁴ la procession de Jésus et ses ravisseurs, jusqu’à la maison du souverain sacrificateur (Mc 14.54 ; Jn 18.15 ; Lc 22.54). Jean, connu dans la maison du souverain sacrificateur⁵, réussit à pénétrer dans la cour (Jn 18.15), située en dessous de l’endroit où se réunissait le sanhédrin (cf. Mc 14.65-66). Grâce à Jean, Pierre put aussi y entrer (cf. Jn 18.16-17⁶).

Un petit feu de braises brûlait au milieu de la cour, où les gens se rassemblaient pour lutter contre le froid (Jn 18.18 ; Lc 22.55). Essayant de faire semblant d’appartenir au groupe, Pierre s’assit⁷ auprès du feu “pour voir comment cela finirait” (Mt 26.58). Parmi ceux qui étaient regroupés autour du feu, il y avait “les gardes” (Mc 14.54 ; Jn 18.18) qui avaient arrêté son Maître.

³ On considère généralement que le disciple sans nom de Jean 18.15-18 est Jean lui-même.

⁴ Les prédicateurs disent souvent que Pierre n’aurait pas dû suivre à distance. Or, il n’aurait pas dû suivre du tout. Jésus avait indiqué son désir que ses disciples restent loin de ses ravisseurs.

⁵ Selon Jean 18.15. Le verset 16 révèle que les autres dans la maison le connaissaient. Peut-être s’agit-il d’une relation d’affaires, où Jean fournissait du poisson. Selon Actes 4.5-7, 13, Caïphe pouvait avoir eu une certaine connaissance des affaires de Jean.

⁶ Qu’est devenu Jean pendant que Pierre se réchauffait dans la cour ? Étant connu dans la maison, il est sans doute entré avec les autres. Mais il a aussi pu sentir le danger et partir.

⁷ Selon Jean 18.25, Pierre était debout une partie du temps.

¹ À cause de son importance, cette leçon est divisée en deux parties (voir le prochain article dans ce numéro).

² Comme sans doute dans la plupart des langues, le verbe “vendre” peut signifier “trahir”. Quand on “vend” le Seigneur, c’est qu’on a mis d’autres choses avant lui, avant sa volonté.

Plus tôt dans la soirée, quand Jésus avait annoncé que ses disciples l'abandonneraient (Mt 26.31), Pierre avait protesté : "Quand tu serais pour tous une occasion de chute, tu ne le seras jamais pour moi" (Mt 26.33). Le Seigneur avait répondu avec tristesse : "En vérité, je te le dis, cette nuit même, avant que le coq chante⁸, tu me renieras trois fois" (Mt 26.34).

Le premier reniement ne se fit pas attendre⁹. "La servante, gardienne de la porte, dit à Pierre : Toi aussi, n'es-tu pas des disciples de cet homme ?" (Jn 18.17a). Elle avait probablement eu des soupçons en le voyant avec Jean. Pierre répondit sans hésiter : "Je n'en suis pas" (Jn 18.17b), mais cela ne suffit pas à la femme, qui "le fixa et dit [à ceux qui s'attroupaient autour du feu] : Cet homme était aussi avec lui" (Lc 22.56). Elle dit alors à l'apôtre : "Toi aussi, tu étais avec Jésus de Nazareth" (Mc 14.67 ; cf. Mt 26.69). "Mais il le nia devant tous" (Mt 26.70), disant : "Femme, je ne le connais pas" (Lc 22.57), "je ne sais pas, je ne comprends pas ce que tu veux dire" (Mc 14.68).

L'apôtre se retira alors précipitamment de devant le feu et alla "vers le porche" (Mt 26.71), où il pouvait se tenir "dans le vestibule" (Mc 14.68¹⁰) c'est-à-dire à l'ombre. Mais la femme le suivit et dit à ceux qui se tenaient tout près : "Il est de ces gens-là" (Mc 14.69). Une autre servante confirma : "Celui-ci était avec Jésus de Nazareth" (Mt 26.71 ; cf. Lc 22.58). "Il le nia de nouveau avec serment : Je ne connais pas cet homme" (Mt 26.72 ; cf. Lc 22.58). C'était donc la deuxième fois qu'il reniait Jésus.

Pourquoi Pierre fit-il cela ? Il n'était pourtant pas facilement intimidé, et il avait prouvé son courage dans le jardin de Gethsémani. Il avait fait preuve du même courage (si ce n'était de la témérité) en venant dans la cour, où il se trouvait

⁸ Selon Marc, Jésus dit "avant que le coq chante deux fois" (Mc 14.30). Il n'y a ici aucune contradiction. Le chant du coq noté par les autres Évangiles était apparemment le deuxième.

⁹ Nous ne connaissons pas l'ordre exact des reniements, puisque les Évangiles ne donnent pas tous les mêmes détails. Il se peut que Pierre se soit répété rapidement et plusieurs fois ; mais on voit trois reniements principaux, selon la prédiction de Jésus.

¹⁰ Dans ce verset, plusieurs manuscrits plus récents ajoutent la phrase : "alors un coq chanta" (cf. BDS). À un certain point au milieu de l'épreuve de Pierre, un coq chanta une première fois (cf. Mc 14.72).

entouré des ennemis de Jésus. Pourquoi donc renier le Maître ? Nous ne pouvons en être sûrs, mais il est possible que Pierre était déconcerté, qu'il était en proie aux doutes. D'un côté, le fait que Jésus pouvait être arrêté, traduit devant un tribunal et mis à mort ne correspondait pas à sa conception du Messie (Mt 16.22). De l'autre, il avait sans doute du mal à comprendre pourquoi son Maître ne lui avait pas permis de faire usage de son épée (Mt 26.52). Au moment où cet homme normalement assuré et confiant entra dans la cour, il était devenu un homme extrêmement vulnérable¹¹.

Une heure passa pendant laquelle on laissa Pierre tranquille. Puis "un autre encore insistait : Certainement cet homme était aussi avec lui car il est Galiléen. Pierre répondit : Toi, je ne sais pas ce que tu veux dire" (Lc 22.59-60a). D'autres se joignirent à la confrontation : "Vraiment, tu es de ces gens-là, ton langage te fait reconnaître" (Mt 26.73). Or, le dialecte des Galiléens se distinguait par son manque de diction et son mélange des sons. Dans la foule, un parent de Malchus (cf. Jn 18.10) dit à Pierre : "Ne t'ai-je pas vu avec lui dans le jardin ?" (Jn 18.26). Sur ce, Pierre "se mit à faire des imprécations et à jurer : Je ne connais pas cet homme" (Mt 26.74a). Selon la BFC, il s'écria : "Que Dieu me punisse si je mens ! Je le jure, je ne connais pas cet homme !" Et ce fut la troisième fois qu'il renia Jésus.

"Au même instant, comme il parlait encore, le coq chanta¹²" (Lc 22.60b ; cf. Mt 26.74b ; Jn 18.27b), tout comme Jésus l'avait prédit. Aussi au même instant, "le Seigneur se retourna et regarda Pierre" (Lc 22.61a). Peut-être se retourna-t-il pour regarder à travers une embrasure ; peut-être saisit-il l'occasion alors qu'il était conduit d'un endroit à un autre, à travers la cour. Comment imaginer ce regard ? Il devait être rempli de tant d'émotions : tristesse, reproche, mais aussi amour, amour toujours ! Lorsque Jésus regarda Pierre, l'apôtre "se souvint de la parole que le Seigneur lui avait dite : Avant que le coq chante aujourd'hui¹³, tu me renieras trois fois. Il sortit, et dehors, il pleura amèrement" (Lc 22.61b-

¹¹ Satan continuait de le "passer au crible" (Lc 22.31)

¹² Marc écrit : "Aussitôt pour la seconde fois le coq chanta" (Mc 14.72).

¹³ Selon Marc 14.72, le coq devait chanter "deux fois".

62), couvrant de larmes ses joues rêches.

Pour répondre à la question de savoir ce que nous ferons de Jésus, nous est-il arrivé de dire : “Je le renierai ?” Nous sommes-nous trouvés dans des situations où il était plus facile (et moins dangereux) de ne rien dire, plutôt que de prendre position pour le Seigneur et pour sa Parole¹⁴ ? Ne pensons pas que cela ne puisse jamais arriver. Si Pierre pouvait chuter, nous pouvons chuter (cf. 1 Co 10.12).

Mais, l’histoire de Pierre démontre que l’échec n’est pas une finalité.

LE SANHÉDRIN LE CONDAMNE (MT 27.1-2 ; MC 15.1 ; LC 22.66-23.1)

La séance de nuit chez Caïphe avait été irrégulière, et même illégale. À l’approche de l’aube (cf. Mc 15.1 ; Lc 22.66), on amena Jésus dans les locaux du conseil¹⁵ (Lc 22.66) pour une réunion “officielle”.

Dans cette réunion plénière, les membres du sanhédrin¹⁶ avaient un double objectif. Il fallait d’abord confirmer la sentence prononcée pendant la nuit. Ils lui redirent alors : “Si tu es le Christ, dis-le nous” (Lc 22.67a ; cf. Mt 26.63). Il répondit : “Si je vous le dis, vous ne le croirez point, et si je vous interroge vous ne répondrez point¹⁷” (Lc 22.67b-68). *Le Livre* paraphrase : “Vous ne me laisserez pas exposer ma cause.”

À ce point, cependant, Jésus se référant à lui-même par le titre messianique de “*Fils de l’homme*” (Lc 22.69), le conseil réagit vivement,

car il s’agissait d’une revendication de déité. “Tous dirent : Tu es donc le Fils de Dieu ? Et il leur répondit : Vous le dites, je le suis¹⁸” (Lc 22.70). exubérants, ils s’écrièrent : “Qu’avons-nous encore besoin de témoignage¹⁹ ? Nous l’avons entendu nous-mêmes de sa bouche” (Lc 22.71).

Il fallait ensuite régler une autre question²⁰. Tout en ayant condamné Jésus à mort pour blasphème (Mt 26.65-66), ils n’avaient pas la possibilité légale de l’exécuter (Jn 18.31²¹). Puisque le gouverneur romain ne considérerait pas l’accusation religieuse, il fallait concocter un chef d’accusation politique qui serait de nature à l’impressionner. Ayant tout préparé (Lc 23.2), “ils se levèrent tous ensemble, et conduisirent Jésus devant Pilate” (Lc 23.1 ; Mt 27.2²²).

Il est triste de constater que cette réponse à Jésus, qui consiste à dire : “nous le condamnerons”, se manifeste encore de nos jours. Comme les membres du conseil, certaines personnes refusent d’examiner les preuves qui montrent que Jésus est bien le Fils de Dieu. Dans leur incrédulité, ils enlèvent les détails saillants de la description biblique à son sujet, jusqu’à ce qu’il ne reste qu’un prédicateur galiléen insignifiant, mal éduqué, itinérant. Mais, comme quelqu’un l’a fait remarquer, si un personnage aussi fade a pu changer le cours de l’histoire, il s’agit d’un miracle plus grand que tous les miracles rejetés par les sceptiques ! Je prie que nous acceptions

¹⁴ Au sujet du reniement du Seigneur, voir Matthieu 10.33 et 2 Timothée 2.12.

¹⁵ Les locaux du sanhédrin se situaient apparemment à quelque distance de la maison du souverain sacrificateur, puisque Jésus devait y être emmené après la séance de nuit. Pourtant, les commentateurs ne sont pas d’accord sur l’emplacement de ces locaux. Par le passé, la plupart des experts considéraient qu’ils se trouvaient quelque part dans les bâtiments du temple, non loin du parvis des femmes. Aujourd’hui, on les situerait plutôt en dehors du temple.

¹⁶ Marc nota que “tout le sanhédrin” était présent (Mc 15.1). Nicodème et Joseph d’Arimathée étaient donc de leur nombre, normalement (Jn 7.50 ; Lc 23.50-51). Si c’était le cas, eurent-ils l’occasion d’exprimer une protestation, ou la procédure rapide ne leur lassa-t-elle finalement pas le temps de parler ? Le texte ne le dit pas.

¹⁷ Il aurait pu leur poser des questions sur l’enseignement de l’Ancien Testament au sujet du Messie, ou sur la manière dont sa propre vie avait accompli ces prophéties. Mais, il savait qu’ils refuseraient d’y répondre (cf. Mt 22.41-46a).

¹⁸ Le grec dit : “Vous dites vous-mêmes que je le suis” (cf. BDS), expression hébraïque indiquant affirmation.

¹⁹ La situation fut à la fois dramatique et presque drôle : ils n’avaient pas de témoins. Si Jésus n’avait pas témoigné, il n’y aurait eu aucun témoignage ce matin-là.

²⁰ Bien que l’histoire ne le mentionne pas, il fallait à ce point que le sanhédrin développe une accusation d’ordre politique, afin de porter l’affaire devant Pilate.

²¹ Plus tard, Étienne fut lapidé illégalement (Ac 6.8-7.60) ; mais, dans le cas de Jésus, le sanhédrin voulait conserver une apparence de légalité.

²² Certains tableaux synoptiques de l’Évangile situent le suicide de Judas immédiatement après la condamnation de Jésus par le sanhédrin, puisque l’Évangile de Matthieu le place à cet endroit (Mt 27.3-10). Pourtant, certains détails de la mort de Judas suggèrent qu’elle eut lieu plus tard. Par exemple, le sanhédrin était de retour dans le temple (v. 5), au lieu de discuter avec Pilate dans le prétoire. Dans notre tableau synoptique, donc, le suicide de Judas se situe après la condamnation de Jésus par Pilate.

tous Jésus comme le Fils de Dieu et que nul d'entre nous ne le condamne comme l'a fait le sanhédrin.

PILATE DEVANT UN DILEMME
(MT 27.11-14 ; MC 15.2-5 ;
LC 23.1-7 ; JN 18.28-38)

Ponce Pilate était à l'époque le gouverneur de Judée (Lc 3.1) et de Samarie. En tant que tel, il devait surtout y maintenir la paix et assurer la collecte des taxes imposées par Rome. Il avait également la déplaisante responsabilité "d'approuver et d'exécuter la peine de mort sur la personne de tout individu condamné par le gouvernement du peuple — dans ce cas le sanhédrin²³."

Très tôt le matin²⁴, on amena Jésus au prétoire (Jn 18.28a), quartier général de Pilate à Jérusalem²⁵. Le mot "prétoire", terme grec translittéralisé du latin, désignait la résidence officielle du gouverneur romain (cf. Ac 23.35). Selon la tradition, le prétoire à Jérusalem se situait dans la Forteresse Antonia, au nord-ouest du temple²⁶. Certains commentateurs pensent qu'il était plus probable que Pilate habitait dans le temple d'Hérode à l'ouest de la ville²⁷, mais d'autres préfèrent le site traditionnel. Bastiaan VanElderen observe que "la tension qui exigeait que Pilate reste près du temple, centre d'activité au moment de la Pâque, milite en faveur de la présence de Pilate à la Forteresse Antonia au moment du procès de Jésus²⁸."

Ce prétoire était un territoire païen dans

lequel les membres de la hiérarchie juive "n'entrèrent pas (...), afin de ne pas se souiller²⁹ et de pouvoir manger la Pâque" (Jn 18.28b). Puisque les Juifs avaient mangé le repas de Pâque la veille (Mt 26.17-19 ; Mc 14.12, 14, 16 ; Lc 22.8, 11, 13, 15), il doit s'agir ici d'autres repas liés à cette fête, qui durait huit jours en tout³⁰. Les chefs religieux, dans leur hypocrisie, n'hésitaient pas à condamner à mort un innocent, tout en conservant "leur pureté rituelle" (Jn 18.28 - BDS).

Pilate, apprenant qu'une délégation de Juifs lui avait amené un prisonnier, sortit et leur demanda: "Quelle accusation portez-vous contre cet homme?" (Jn 18.29³¹). Dans un premier temps, les chefs juifs voulaient que Pilate condamne Jésus sur la seule base de leur requête (Jn 18.30). Mais Pilate, tout en ayant intérêt à accommoder les Juifs, considérait que c'était là trop demander. Il les congédia, sans doute avec un geste de la main, en disant: "Prenez-le vous-mêmes et jugez-le selon votre loi" (Jn 18.31a).

Les Juifs révélèrent alors la raison pour laquelle ils avaient amené Jésus: "Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort" (Jn 18.31b). En effet, bien que les Juifs aient pu garder certains de leurs privilèges, "le gouvernement romain se réservait le droit de prononcer la sentence de mort³²." Les Juifs favorisaient la

Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1986), 3 : 929. Notons également que pendant les fêtes juives, des contingents de soldats romains venant de Césarée étaient casernés dans la Forteresse Antonia pour parer à tout soulèvement éventuel autour du temple (cf. Ac 23.31-35). Selon Matthieu 27.27, "toute la cohorte" romaine était présente dans le prétoire (une indication que ce dernier se situait dans la forteresse).

²⁹ Voir Actes 10.28. Beaucoup de Juifs étaient venus à Jérusalem une semaine à l'avance afin, justement, de se purifier avant la fête (Jn 11.55). Les chefs ne voulaient pas donner l'impression d'être moins soucieux de cette pureté cérémonielle que les "hommes ordinaires".

³⁰ À l'époque de Jésus, les termes "Pâque" et "Fête des pains sans levain" s'utilisaient de manière interchangeable (cf. Lc 22.1). Pour le repas en question dans le texte de Jean 18.28, voir Alfred Edersheim, *The Life and Times of Jesus the Messiah*, New Updated Version (Peabody, Mass. : Hendrickson Publishers, 1993), 865-866.

³¹ Il est impossible d'établir l'ordre exact des événements pendant le procès romain de Jésus. Nous avons suggéré ici un ordre possible.

³² Theodor Mommsen, cité dans Bruce Corley, "Trial of Jesus", *Dictionary of Jesus and the Gospels*, eds. Joel B. Green et Scot McKnight (Downers Grove, Ill. : InterVarsity Press, 1992), 850. Une exception possible à la déclaration de Jean 18.31b était le cas d'un non Juif qui entrait dans le lieu saint du temple.

²³ F. LaGard Smith, *The Narrated Bible in Chronological Order* (Eugene, Oreg. : Harvest House Publishers, 1984), 1470.

²⁴ Bien plus tard, après deux parutions de Jésus devant Pilate et une devant Hérode, Jean dit qu'il était environ 6h00 du matin. De toute évidence, le sanhédrin fit paraître Jésus devant Pilate avant l'aube.

²⁵ Le quartier général du gouvernement romain en Palestine se situait à Césarée (cf. Ac 23.33), mais Pilate se déplaçait à Jérusalem à l'occasion des fêtes juives afin de surveiller les foules agitées.

²⁶ Voir le plan à la page 52. La *Via Dolorosa* débute à cet endroit. Dans ses descriptions de cette forteresse, Flavius Josèphe dit que "par sa magnificence, elle ressemblait à un palais" (Josèphe, *Guerres des Juifs*, 5.5.8).

²⁷ La question du lieu de résidence de Pilate est examinée dans John McRay, *Archaeology and the New Testament* (Grand Rapids, Mich. : Baker Book House, 1991), 114-119.

²⁸ B. VanElderen, "Praetorium", *International Standard Bible Encyclopedia*, rev. ed. Geoffrey W. Bromiley (Grand

lapidation (cf. Ac 7.58) comme mode d'exécution, mais les Romains préféraient la crucifixion. En livrant Jésus à Pilate, le sanhédrin faisait réaliser sans le savoir la prédiction de Jésus selon laquelle il mourrait crucifié, aux mains des païens (Jn 12.32-34 ; cf. Mt 20.18-19 ; Mc 10.33-34).

Pilate, entendant les Juifs parler de "mort", dut redoubler d'intérêt. On peut imaginer qu'il regarda Jésus de plus près. Il avait sans doute entendu parler de lui³³. Pendant le ministère du Christ, ce dernier avait sillonné la Judée deux fois³⁴. Pilate n'ignorait sûrement pas l'arrivée mouvementée de Jésus à Jérusalem cinq jours auparavant — ni les conflits avec les autorités juives qui l'avaient suivie. La veille, les forces militaires sous le commandement de Pilate avaient été recrutées pour assister à l'arrestation de Jésus. On peut imaginer les pensées de Pilate en ce moment : "Qui est donc cet homme ?"

Les chefs Juifs exposèrent à Pilate les trois chefs d'accusation qu'ils avaient préparés : "Nous avons trouvé celui-ci qui incitait notre nation à la révolte, empêchait de payer l'impôt à César, et se disait lui-même Christ, roi" (Lc 23.2). La première accusation était vague, la deuxième fausse, et la troisième trompeuse : Jésus était en fait Roi (Mt 2.2 ; 21.5 ; 27.11), mais pas dans un sens politique. Jésus ne faisant aucun effort pour se défendre contre ces accusations tronquées, le gouverneur en fut surpris (Mt 27.12-14 ; Mc 15.4-5 ; cf. Es 53.7).

Pilate se retira "dans le prétoire" et fit amener Jésus devant lui (Jn 18.33a). L'accusation qui l'intéressait le plus était celle de la prétention de Jésus à la royauté. "Le gouverneur l'interrogea en ces termes : Es-tu le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Tu le dis" (Mt 27.11 ; Jn 18.33b ; Mc 15.2 ; cf. 1 Tm 6.13³⁵).

Ce fut alors Jésus qui posa une question à Pilate : "Est-ce de toi-même que tu dis cela, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ?" (Jn 18.34). Jésus

³³ Les paroles de la femme de Pilate (Mt 27.19) suggèrent qu'elle connaissait déjà Jésus. Si tel était le cas, Pilate le connaissait sans doute aussi.

³⁴ Le succès du ministère de Jésus en Galilée avait attiré l'attention d'Hérode (Mt 14.1 ; Lc 9.7-9). Son succès en Judée aurait eu le même effet sur Pilate.

³⁵ Pour certains commentateurs, Jésus disait plutôt : "Ce sont tes paroles, mais pas les miennes." Ils veulent ignorer que la réponse de Jésus ici était une expression traditionnelle hébraïque signifiant : "oui".

voulait sans doute que le gouverneur considère la source de l'accusation³⁶. Si quelqu'un pouvait savoir si Jésus représentait, en effet, une menace pour la paix romaine, c'était Pilate. Par contre, si l'accusation venait des chefs juifs, elle devait être suspecte. Le sanhédrin n'était guère connu pour sa sollicitude envers l'Empire romain.

Pilate reconnut la source juive de l'accusation et demanda à Jésus d'expliquer ce qu'il avait fait pour provoquer les Juifs (Jn 18.35). Jésus répondit à la question, mais de manière à ce que l'officier romain ne comprenne pas : "Mon royaume n'est pas de ce monde" (Jn 18.36a). Voici donc le cœur du problème. Jésus n'était pas venu comme le roi politique et guerrier "de ce monde" que les Juifs avaient attendu ; c'est pourquoi ils le rejetèrent (Mt 21.42).

Jésus donna alors une preuve de ce qu'il avançait : "Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi, afin que je ne sois pas livré aux Juifs ; mais maintenant, mon royaume n'est pas d'ici-bas" (Jn 18.36b³⁷). Stupéfait, Pilate reposa sa question : "Tu es donc roi ? Jésus répondit : Tu le dis : je suis roi. Voici pourquoi je suis né et voici pourquoi je suis venu dans le monde : pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix" (Jn 18.37).

On devrait considérer cet échange entre juge et accusé comme un sermon de Jésus adressé à Pilate, comme un appel au gouverneur à réfléchir sérieusement sur son existence, comme une occasion pour Pilate de changer sa vie et d'être sauvé. Malheureusement, ce gouverneur malin ne répondit que par une question : "Qu'est-ce que la vérité³⁸ ?" ; puis il partit (Jn 18.38a). Francis

³⁶ La question que pose Jésus en Jean 18.34 se prête à plusieurs interprétations. Nous avons proposé celle que nous considérons comme l'une des plus probables.

³⁷ La déclaration de Jésus selon laquelle son royaume n'est "pas de ce monde" constitue un souci pour ceux qui enseignent que Jésus reviendra sur la terre pour y établir un royaume terrestre. Ils se donnent beaucoup de peine pour contourner cette déclaration pourtant claire.

³⁸ La question de Pilate "a été considérée comme une interrogation sincère (...), celle d'un homme désespéré (...), une question sardonique" - J. W. McGarvey et Philip Y. Pendleton, *The Fourfold Gospel or A Harmony of the Four Gospels* (Cincinnati : Standard Publishing Co., 1914), 707. Quelle que soit la motivation de Pilate ici, il n'est pas resté pour entendre la réponse que Jésus seul pouvait fournir (cf. Jn 17.17)

Bacon écrivit : “Pilate, en plaisantant, dit ‘Qu’est-ce que la vérité ?’ mais ne resta pas pour entendre la réponse³⁹.”

Bien qu’il n’ait pas compris qui était Jésus, Pilate saisit bien que cet homme n’avait rien fait qui méritait la mort. Le gouverneur sortit donc et annonça son verdict : “Moi, je ne trouve aucun motif (de condamnation) en lui” (Jn 18.38b). Mais s’il pensait que ce jugement mettrait fin aux revendications des ennemis de Jésus, il se trompait. Leurs voix devenant sans doute de plus en plus fortes, ils insistèrent sur l’accusation de sédition : “Il soulève le peuple, en enseignant dans toute la Judée, depuis la Galilée où il a commencé, jusqu’ici” (Lc 23.5).

Leur cris mirent Pilate devant un dilemme car, d’un côté, il avait prononcé Jésus “non coupable” et aurait dû le relâcher ; de l’autre, il ne voulait pas provoquer davantage l’antagonisme les Juifs. Pour comprendre la mauvaise passe dans laquelle se trouvait Pilate, examinons quelque peu le contexte historique. Jusqu’alors dans son administration de la Judée, Pilate n’avait pas très bien maintenu la paix, pourtant l’une de ses principales responsabilités. Il y avait eu de multiples conflits et émeutes, et parfois le sang avait coulé (cf. Lc 13.1). Encore un soulèvement majeur et il se pouvait qu’il soit rappelé à Rome. Il convenait donc que Pilate — dans son propre intérêt politique — apaise les Juifs, si possible.

Pilate n’était ni le premier, ni le dernier à trouver difficile de prendre une décision ferme au sujet de Jésus. Aujourd’hui, beaucoup de gens savent qu’ils doivent prendre position pour le Seigneur, mais il leur manque le courage de le faire. Ils ne veulent pas rebuter leur famille, leurs amis, leurs collègues. Si Élie vivait aujourd’hui, il dirait sans doute à ses gens vacillants : “Jusques à quand clocherez-vous des deux côtés ? Si Jésus est le Seigneur, ralliez-vous à lui !” (cf. 1 R 18.21).

Les chefs juifs avaient accusé Jésus de soulever le peuple “depuis la Galilée” (Lc 23.5). Entendant cela, Pilate pensait avoir trouvé la solution à son dilemme : “Il demanda si cet

homme était Galiléen ; ayant appris qu’il relevait de l’autorité d’Hérode [cf. Lc 3.1], il le renvoya à Hérode qui se trouvait aussi à Jérusalem en ces jours-là” (Lc 23.6-7). Nous verrons que, au lieu de résoudre son problème, Pilate ne réussit qu’à l’aggraver. On ne peut éviter la question : “Que ferai-je de Jésus ?”

CONCLUSION

Nous en avons assez vu jusqu’ici pour comprendre le fait que, dans le texte biblique, chaque personne se trouvant devant le Christ dut décider ce qu’elle allait en faire. Nous aussi, nous devons prendre une décision dans ce domaine. Il y a très longtemps, Jésus se tenait devant Pilate. Quand nous étudions la vie du Seigneur, il se tient devant nous. Nous devons donc répondre — maintenant — à la question : “Que ferai-je de Jésus ?”

Au tribunal, Jésus se tient,
Méprisé, seul et sans soutien.
Pilate au peuple dit soudain :
“Que dois-je faire à Jésus ?”

Comme Judas, trahirez-vous
Celui qui vint mourir pour nous ?
Où le suivrez-vous jusqu’au bout ?
Que ferez-vous de Jésus ?

Comme Pilate, indifférent,
Condamnez-vous l’Innocent ?
C’est vous qui jugez maintenant :
Que ferez-vous de Jésus ?

Que feras-tu de Jésus ?
Il se tient devant toi.
Un jour, tu diras, plein d’effroi,
“Que fera-t-il de moi⁴⁰ ?”

NOTES

On pourrait aborder ce texte en évoquant les décisions présentées à ceux qui se trouvent devant la croix : “Vérité ou Tradition ?” ; “Le Christ ou la Foule ?” ; “Conscience ou César ?” ; “Dieu ou Soi-même ?” ; “Confesser ou Crucifier⁴¹ ?”

Le texte concernant les reniements de Pierre

³⁹ J.-A. Blocher, “Au tribunal Jésus se tient”, (Nogent-sur-Marne, *Sur les ailes de la foi*, 10e éd., Éditions Institut Biblique, 1983), N° 493.

⁴¹ William S. Banowsky, *Sermons of William S. Banowsky*, Great Preachers of Today series, vol. 11, ed. J. D. Thomas (Abilene, Tex. : Biblical Research Press, 1967), 28-37.

³⁹ Francis Bacon, “Essays [1625] of Truth”, cité dans *Bartlett’s Familiar Quotations, Expanded Multimedia Edition* (Time Warner Electronic Publishing, 1995).

peut servir de base pour plusieurs prédications. Selon un sondage, cette histoire est une des préférées des étudiants de la Bible. On peut prêcher cette histoire en identifiant les étapes de la descente de Pierre vers son reniement du Seigneur, puis en identifiant, par contraste, les étapes de sa restauration. On peut également comparer les histoires de la trahison de Judas et du reniement de Pierre. La repentance de ce dernier (qui eut pour résultat son salut) peut être mise en contraste avec les remords de Judas (qui eurent pour résultat son suicide).

Nombre de versets dans ce texte peuvent servir de base à des prédications : “Se chauffer auprès du feu du diable” (Mc 14.54), montrant l’échec dans nos efforts pour éviter les situations de tentation ; “Ta manière de parler te trahit” (Mt 26.73), montrant les dangers de la langue ; “Pourquoi Jésus est venu dans le monde” (Jn 18.37 ; cf. Mt 5.17 ; 9.12-13 ; 10.34 ; Mc 10.45 ; Lc 19.10 ; Jn 6.38 ; 10.10 ; 12.27-28, 46-47) ; “Qu’est-ce que la vérité ?” (Jn 18.38), concernant la volonté de renier l’existence d’une vérité objective, prônée pourtant par Jésus (cf. Jn 17.17). On pourrait aussi faire une étude du caractère de Pierre.

ANNE ET CAÏPHE

“L’influence des souverains sacrificateurs juifs était tellement grande que les autorités romaines décidèrent de les nommer et de les destituer. Anne, qui avait été le souverain sacrificateur de l’an 7 à l’an 14 après J.-C., continuait d’exercer une forte influence après sa destitution. Il réussit rapidement à faire nommer à cette fonction d’abord l’un de ses fils, et plus tard son gendre Caïphe, en place au moment de cette histoire. Plus tard encore, quatre de ses fils furent installés tour à tour dans les fonctions de souverain sacrificateur. Même pendant le temps que Caïphe était souverain sacrificateur, Anne portait aussi ce titre. Ainsi en [Jean 18.19], Jean se réfère sans doute à Anne, plutôt qu’à Caïphe. Anne est clairement nommé comme souverain sacrificateur en Actes 4.6 ; en Luc 3.2 Anne et Caïphe portent tous deux ce titre. Cela signifie probablement que, pendant les douze années où Caïphe occupait cette fonction et prenait en charge les rituels et les responsabilités lui incombant, Anne, lui, en élaborait la politique et prenait les décisions.”

A Layman’s Harmony of the Gospels,
John Franklin Carter